CAHIER DES RÉSULTATS

Atelier C

Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Vaudreuil-Soulanges



Atelier organisé par :

le Réseau québécois sur les eaux souterraines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

août 2018





Ce 3^e atelier de transfert et d'échange des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges a été réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement.

Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2018. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Vaudreuil-Soulanges, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/ ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

Information pour l'impression : ce document est conçu pour une impression recto-verso

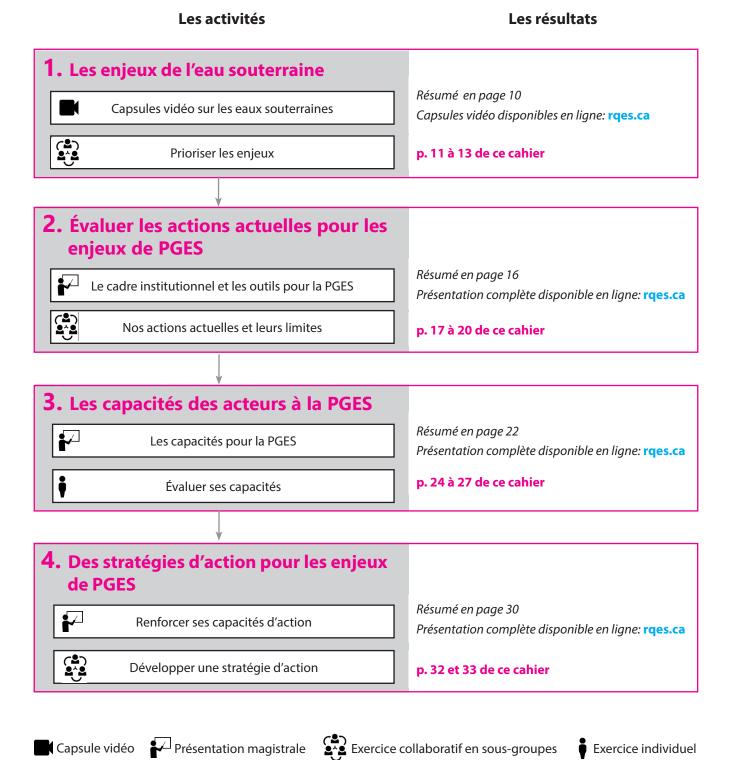
Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 3^e atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges, qui a eu lieu le 11 avril 2018 dans les locaux du Pavillon des bénévoles de la municipalité des Cèdres.

Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

Rappel du déroulement de l'atelier	5	
Les participants	6	
Les acronymes	7	
1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine	9	
Les eaux souterraines de votre territoire	10	
Rappel de l'activité	11	
 Les résultats des enjeux de PGES 	13	
2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES	15	
Des outils multiples et complémentaires	16	
Rappel de l'activité	17	
 Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux 	18	
3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines	21	
Les capacités pour la PGES	22	
Rappel de l'activité	23	
 Les résultats pour l'ensemble de la région 	24	
 L'évaluation des capacités des MRC, OBV et université 	26	
 L'évaluation des capacités des municipalités 	27	
4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des	20	
eaux souterraines	29	
Des exemples pour renforcer ses capacités	30	
Rappel de l'activité	31	
 Les résultats des stratégies d'action pour la PGES 	32	

Rappel du déroulement de l'atelier

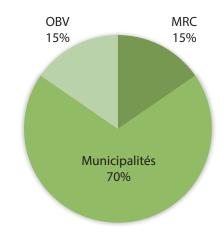


Exercice individuel

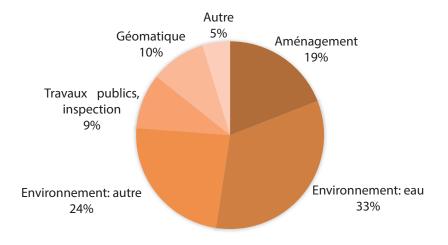
Les participants

Le troisième atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges a réuni 14 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau provenant de différents organismes.

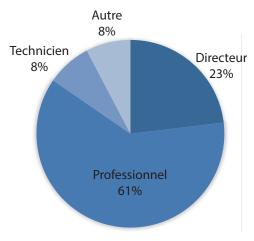
Les organismes participants



Les champs d'expertise des participants



La fonction des participants au sein de leur organisme d'attache



Les acronymes

CCA Comité consultatif agricole
ES Eau souterraine

FQM Fédération québécoise des municipalités

GIEBV Gestion intégrée des ressources par bassin versant

LAU Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCM Loi sur les compétences municipales

LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MRC Municipalité régionale de comté

OBV Organisme de bassin versant

PACES Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

PAE Plan d'aménagement d'ensemble

PDD Plan de développement durable

PDE Plan directeur de l'eau

PDZA Plan de développement de la zone agricole

PGES Protection et gestion des eaux souterraines

PGIR Plan de gestion intégrée régional

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

PIIA Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Q2r22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

RCI Règlement de contrôle intérimaire

RCS Règlement sur les carrières et sablières

REA Règlement sur les exploitations agricoles

SAD Schéma d'aménagement et de développement

SAR Schéma d'aménagement révisé

SIH Système d'information hydrogéologique

UMQ Union des municipalités du Québec

ZIP Zone d'intervention prioritaire

1

Les enjeux de l'eau souterraine

Les eaux souterraines de votre territoire



Les capsules vidéo sont disponibles au www.rqes.ca

Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES de Vaudreuil-Soulanges



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de Vaudreuil-Soulanges. Marie Larocque, professeure professeure au Département des sciences de la terre et de l'atmosphère de l'Université du Québec à Montréal et ayant agit à titre de coordonnatrice du PACES, explique le projet.

Durée: 8:13 minutes

Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

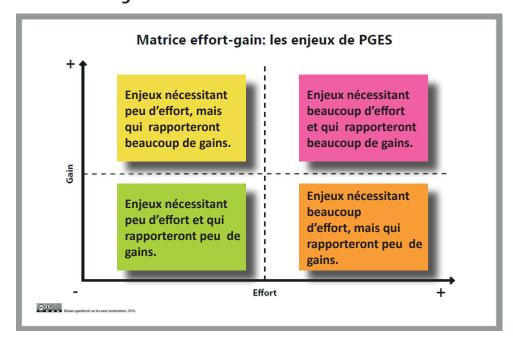
Consignes

1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it; ex.: les carrières et sablières et la protection des aquifères).

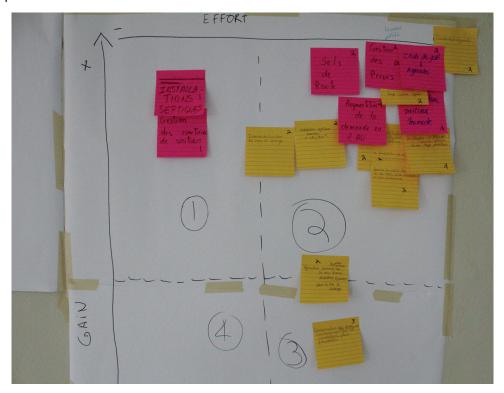


2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**) en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement, moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été reportés sur un gabarit collectif, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13 où tous les enjeux identifiés ont été retranscrits. Les enjeux similaires ont été regroupés dans un même bloc coloré.

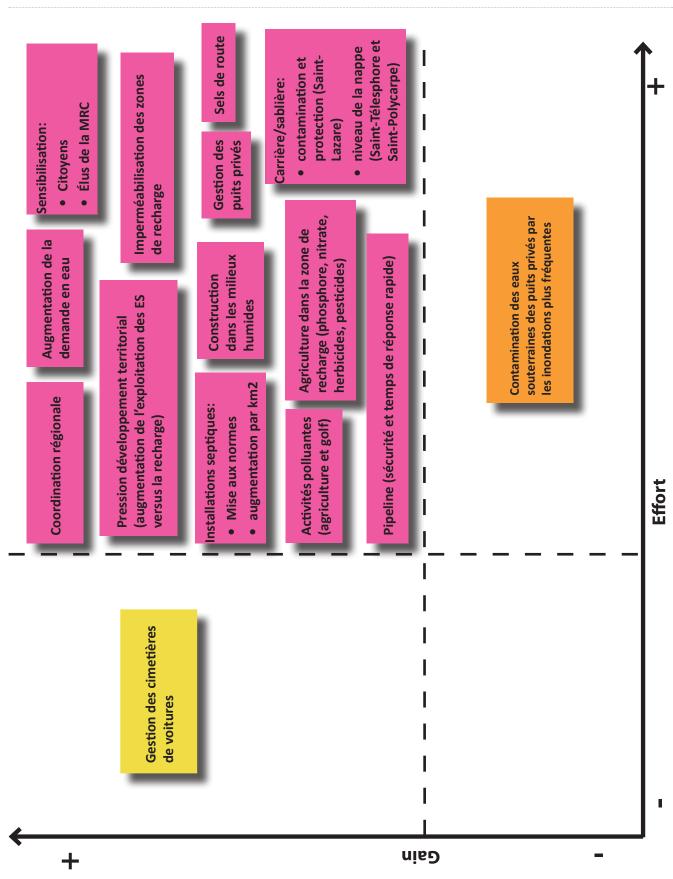


4. Les participants, guidés par les propositions de l'experte en aménagement du territoire, ont sélectionné deux enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

Les enjeux de PGES sélectionnés:

Enjeu 1: COORDINATION RÉGIONALE

Enjeu 2: INSTALLATIONS SEPTIQUES



Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES

La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous les exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au www.rqes.ca.



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

EXEMPLES

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

https://contenu.maruche.ca/Fichiers/d477a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/c32c511f-925d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/12-DocumentComplementaire.pdf (p.138-140)

 $https://contenu.maruche.ca/Fichiers/d477a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/c32c511f-925d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/2016c170_ANNEXE7_ContraitnesAnthropiquesEtNAturelles.pdf$

La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html







OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

JÉFINITION

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

http://sesat.ca/ RadDocuments/Portrait%20 final_avec%20cartes.pdf

http://sesat.ca/ RadDocuments/PORTRAIT%20 FINAL_avec%20cartes.pdf

Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pg91&iddoc=344218

http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf

Une mesure pour inciter les citoyens à faire analyser la qualité de l'eau de leur puits

http://www.chelsea. ca/?q=content/tests-deau-h2ochelsea

EXE

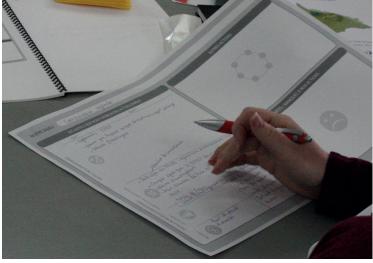
Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place par le passé ou actuellement pour agir sur l'enjeu de la table.
- 2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
- 3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.

Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 et 19 de ce cahier**.





Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU Coordination régionale

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT

Règlement RPEP.



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Règlements municipaux (puits et fosses septiques).
- Schéma d'aménagement (document complémentaire).
- Permis pour le puits (respect des distances, rapport de forage).
- Participer au transfert des connaissances du PACES.
- Schéma d'aménagement.
- Plan directeur de l'eau: plan d'action eau souterraine (recharge et protection eau souterraine).
- PDZA.
- Comité consultatif agricole.
- Table de l'eau (mandat: conseiller la MRC dans les divers dossiers concernant les cours d'eau.
- Société de gestion des matières résiduelles.

OUTILS NON REGLEMENTAIRES

- Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent.
 - ZIP Haut-Saint-Laurent.
- Table des préfets et élus de la couronne sud.
 - Comité d'environnement.



Portrait diagnostic préliminaire: zone de recharge d'Hudson.

Baril de pluie pour l'économie d'eau.

AUTRES ACTIONS

- Info territoire (service de géomatique).
- diffusion des données régionales et locales Au niveau régional, l'outil utilisé pour la est le JMAP©.

LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS

- N'est pas en lien spécifique avec les eaux souterraines.
- Les ressources doivent passer en mode action.
- Le rôle de chacun n'est pas clair.
- Diffusion et communication pour sensibiliser les élus, les municipalités et la population à 'enjeu des eaux souterraines.



NOTRE ENJEU Installations septiques

LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Municipalités

Suivi des vidanges.

• Nouveaux lotissements (3000 m2 minimum avec service).

Compagnie de vidange

Observations terrain.



OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

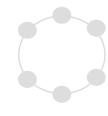
Sensibilisation: pas de produit chimique dans les fosses.



SAITATIDNI

Avis aux citoyens

Subvention pour la réduction de consommation (toilettes, trousses d'économie)



- Manque de surveillance.
- Manque de budget.
- Manque de sensibilisation des élus.
- Pas de lignes directrices sur les installations septiques dans les aires de captages réglementées.



Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Les capacités pour la PGES



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au www.rqes.ca.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées, voire qui débordent les limites administratives.

Rappel de l'activité

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la p.22, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



Consignes

- 1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
- 2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



Les résultats pour l'ensemble de la région

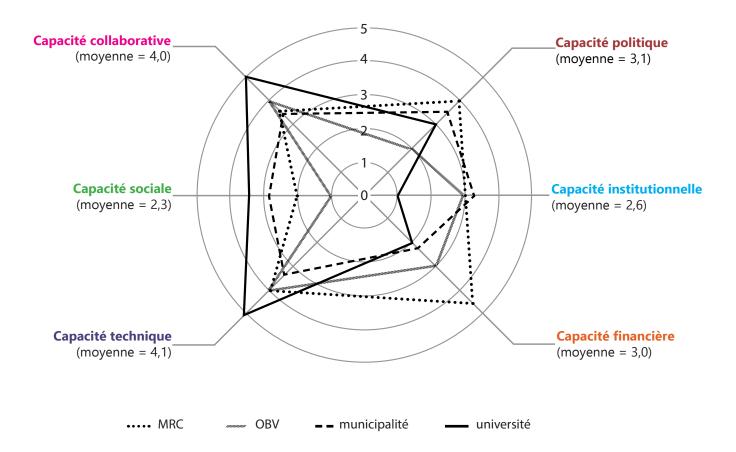
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC, municipalité et régie - OBV et ZIP - ministère, université et autre). Pour le calcul de la moyenne, chaque catégorie (MRC ou OBV par exemple) a le même poids même si le nombre d'organismes par catégorie diffère.

Les **pages 26 et 27 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme et est affichée avec une couleur distincte pour en faciliter la lecture.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

Figure 2 - Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants







L'évaluation des capacités des MRC, OBV, université

Capacité collaborative (4,2)

- Le plan d'action du PDE a été rédigé en concertation avec l'ensemble des acteurs et contient une section eau souterraine.
- Collabore avec tous les paliers, du citoyen au gouvernement.
- Concertation dans plusieurs domaines, mais peu dans les eaux souterraines.
 - Partenariat université/subvention Nature-Action.

Capacité sociale (2,2)

- Comité de l'environnement de Saint-Lazare (le seul).
 - Pas de comité citoyens régional connu : que municipal.

Capacité technique (4,3)

- L'organisme a été impliqué dans le PACES-VS depuis 2012 et cultive ses connaissances et capacités techniques sur les eaux souterraines depuis.
- Données disponibles grâce au PACES.
- Manque de suivi pour certaines actions du
- Aménagement, géomatique, cours d'eau, connaissance du territoire, échelle du territoire.
 - Manque de ressources.

Capacité politique (3,0)

- L'organisme a déjà embauché des stagiaires en hydrogéologie et désire réinvestir une part de son budget aux ES (ex. engager un spécialiste en ES permanent)
- Engagement côté environnemental (enjeux sur la qualité de l'eau).
- Plusieurs mémoires ont été écrits avec les enjeux du transport de gaz et pétrole.
- L'organisme peut prendre des mesures réglementaires.

Capacité institutionnelle (2,3)

- L'organisme possède les outils et les capacités à mobiliser, concerter et sensibiliser les acteurs.
 - Le rôle n'est pas clair: pas de mandat ni de pouvoir sur la qualité de l'eau.
 - SAR permet de prendre des mesures qui seraient régionales.

Capacité financière (3,2)

- L'organisme désire engager un spécialiste en ES et développer une offre de services aux municipalités pour les analyses de vulnérabilité (RPEP) et réinvestir les bénéfices anticipés.
 - Comme la PGES n'est pas obligatoire, cela dépend de la volonté de l'organisation.

L'évaluation des capacités des municipalités

andité collaborative (3.4)

Capacité collaborative (3,4)

- · La municipalité est crédible dans le milieu.
- La municipalité collabore régulièrement avec la MRC, le COBAVER et le MDDELCC et autres organismes.
 - · La municipalité a des ressources partagées
 - avec d'autres organismes. La municipalité a consulté plusieurs firmes
- pour améliorer la protection des ES.
 Difficile de collaborer étant donné le peu de connaissances sur la PGES

Capacité sociale (2,8)

- Comités citoyens (ex. comité environnement).
- Moitié de la population déjà conscientisée et l'autre moitié très résistante.
- · Population non sensibilisée.
- · Association de citoyens quasi inexistante
- · Très peu d'implication citoyenne
- Les citoyens s'impliquent lorsqu'il y a un problème (ex. eau brune)

Capacité technique 3,3)

- · Bonne compréhension de la problématique.
- Ressources dédiées aux questions environnementales (équipe appelée à grandir)
- Prise de conscience et acquisitions de connaissances par les ateliers du RQES
 - Capacité de manipuler les données
- Personnel plus qualifié et plus nombreux depuis 2 ans.
- Des outils sont déjà adoptés ou en préparation (ex. politique environnementale).
- Manque d'expertise et de ressources humaines.
 - Peu de ressource pour le suivi

Capacité politique (3,6)

- Fort leadership
- Volonté politique
- Élus sensibles à l'environnement et aux enjeux de l'eau potable
- Le manque de sensibilisation des élus est un frein à la mise en place de mesures de PGES
- Capacité de faire comprendre l'importance des enjeux aux citoyens.
 - Actions sur les pipelines
- Difficulté du processus qui est parfois long
 - Capacité financière limitée.

Capacité institutionnelle (3,3) La municipalité a accès à un éventail d'outils

- La municipalite a acces a un eventali d'outil réglementaires et sait s'en servir.
 Peut mettre en place des mesures non réglementaires (ex sensibilisation incitatives)
- réglementaires (ex. sensibilisation, incitatives)

 Pouvoir de décision.
 - Les différents services ont l'habitude de travailler ensemble.
- Service de l'infrastructure proactif (suivi terrain en continu, consultants externes)
 - Peu d'outils réglementaires disponibles.
- Manque d'informations et de ressources humaines pour bâtir un dossier solide.
 - Manque de ressources pour le suivi.

Capacité financière (2,3)

- Pas de budget dédié d'avance, mais capacité d'obtenir des fonds si nécessaire.
- L'enjeu n'est pas budgétaire, plutôt au niveau de la volonté politique.
 Incertitude.
 Les budgets sont souvent alloués à la suite de problématique (réaction
- plutôt que pro action)

 Taux de taxation déjà très élevé de la municipalité.
- La question financière est très sensible auprès des élus.
- La question infanciere est us sensible auples des ens.
 Bonne volonté de la municipalité en fonction de sa capacité à payer.

Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités est disponible au www.rqes.ca.

Figure 3 Cartes «outils inspirants»















SENSIBILISATION

- Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation au respect des bandes riveraines (producteurs, propriétaires riverains)
- Informations aux propriétaires de puits privés (qualité de l'eau)
- Etc.



MESURES INCITATIVES

- Prime Vert (MAPAQ)
- Redevances sur l'eau
- Remboursement de taxes foncières
- Transfert de droits de développement
- Etc.

Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des deux enjeux sélectionnés à l'**activité 1** (p.12).
- 2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (p. 34 à 36).
- 3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux pages 32 et 33 de ce cahier.



Outils réglementaires



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU: Coordination régionale

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème?

Manque de sensibilisation des acteurs;

Manque d'éducation à la ressource en eau souterraine et sa vulnérabilité.

Mobilisation des citoyens et des municipalités sur les enjeux de la protection des ressources en eau souterraine.

3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

- OBV pour la ligne directrice et es connaissances techniques;
- MRC pour le pouvoir politique;
- Comité 21 comme ressource pour la concertation.

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Créer un comité conjoint avec l'OBV et la MRC sur les eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges:
- développer un plan d'action;
- développer un plan de communication;
- développer une stratégie d'approche propre à chaque interlocuteur en se basant sur les connaissances et arguments de base.
- Volet citoyen: Soirée d'information avec tous les acteurs et citoyens.
- Volet politique: Lors de la réunion des élus à l'automne (Lac à l'Épaule), ils discutent des nouvelles orientations en lien avec le budget.
- Cartographie interactive vulgarisée
- Séance de consultation publique dans les municipalités.

Institutionnelle

Sociale

Politique

Collaborative

NOS FORCES D'ACTION

Citoyens, élus, organisations.

Qui sont les acteurs visés?

Financière

Technique

- Méthodologies contrastées pour tenir compte de la réalité de chaque municipalité et des cultures différentes composant les municipalités.
- Plan de communication réalisé par des experts.



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU : Installations septiques

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème?

Installations septiques dans les zones de recharge.

Qui sont les acteurs visés?

- Municipalité
- Citoyens

- Acquisition des connaissances pour connaître
- Modifier la réglementation pour limiter les

3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

- Limiter la contamination dans les vieux secteurs résidentiels.
- Modifier les installations pour s'assurer que les nouveaux systèmes soient performants.

QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

- Municipalités
- MRC
- COBAVER

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS

ACTIONS

- l'impact réel des installations septiques;
- systèmes privés (plan système collectif);
- Partage de l'information.

Institutionnelle

Sociale

Politique

Collaborative

NOS FORCES D'ACTION

Financière

Technique

politique: sensibilisation et acquisition des connaissances. Renforcement de la capacité

technique: partage d'information. Renforcement de la capacité



🗭 🕻 🗞 🎱 Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :







